



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 21 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention et protection de l'enfance – l'État apporte un soutien financier à hauteur de 324 566 € en Creuse

Un contrat pour la prévention et la protection de l'enfance en Creuse a été signé le 7 décembre 2021 pour mettre en œuvre des actions permettant de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, dont les enjeux sont d'agir plus précocement, de sécuriser les parcours des enfants protégés, de prévenir les ruptures et donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits.

Sous le pilotage de Madame la Préfète, le Conseil départemental et la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont travaillé en partenariat pour proposer les 16 actions pour lesquelles un partenariat renforcé est mis en place. Il s'agit par exemple des actions suivantes :

- le renforcement de certains dispositifs tels que la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP),
- l'observatoire départemental de la protection de l'enfance,
- le plan départemental de contrôle des établissements de protection de l'enfance,
- l'intervention de personnel médical pour augmenter les entretiens prénataux précoces,
- les bilans de santé en école maternelle et les consultations infantiles en Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- les visites de la sage-femme et d'infirmières puéricultrices auprès des familles vulnérables.

L'accompagnement social de familles ayant des difficultés de prise en charge de leur enfant et la formation des professionnels de la petite enfance figurent également parmi les objectifs de cette contractualisation.

La constance du soutien de l'État à la Stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'enfance s'est concrétisée par la signature, le 19 octobre 2022, d'un avenant annuel au contrat qui porte un montant d'engagement financier de l'État au plan d'action retenu en 2022 à hauteur de 324 566 €.